

A person wearing a bright yellow t-shirt and a red headwrap is walking away from the camera on a dirt path through a dense forest. The path is covered with fallen leaves, and the surrounding trees and foliage are lush and green. The lighting is soft, suggesting a dappled sunlight effect.

PILLEURS DE TERRE

**Un Combat pour la Justice et la Dignité
des Peuples Autochtones**

**LE PROCÈS CONTRE LE GROUPE BOLLORE :
UN TOURNANT HISTORIQUE**

FACE À L'ACCAPAREMENT DES TERRES PAR BOLLORÉ, UNE RÉSISTANCE QUI UNIT LE CAMBODGE, LE CAMEROUN ET LA FRANCE **POUR CHANGER LES RÈGLES DU JEU.**



POURQUOI CE DOCUMENTAIRE EST ESSENTIEL MAINTENANT ?

En 2015, les Bunong du Cambodge ont déposé une plainte contre le groupe Bolloré pour dénoncer l'accaparement de leurs terres ancestrales. Ce combat n'est pas isolé, mais fait partie d'une lutte plus large contre les pratiques néocolonialistes des multinationales en Afrique et en Asie. Les accaparements de terres continuent d'avoir des conséquences dévastatrices pour les peuples autochtones. Les Bunong ou encore les pygmées, ont vu leurs terres détruites et leurs forêts sacrées dévastées. Tous accusent les filiales de Bolloré. Leur combat pour la restitution de leurs terres et la justice est représentatif de la résistance de nombreuses autres communautés à travers le monde. À travers ce documentaire, nous espérons amplifier la voix de ces communautés qui se battent pour leur survie.



LE CONTEXTE DU PROCÈS ET LES OBSTACLES ADMINISTRATIFS

*"NOUS AVONS ÉTÉ VICTIMES D'UNE VÉRITABLE
CATASTROPHE ÉCONOMIQUE, SOCIALE,
ENVIRONNEMENTALE ET RELIGIEUSE."*

— PLAIGNANTS BUNONG

En 2015, quatre-vingts membres de la **communauté autochtone Bunong** au Cambodge déposent une plainte en France contre le **groupe Bolloré**, représenté par l'avocat Fiodor Rilov. Ces Bunongs, qui pratiquent une agriculture itinérante et des croyances animistes basées sur la sacralisation des forêts et des lieux de sépulture, accusent le groupe Bolloré et ses filiales d'**accaparements de terres ancestrales** pour y installer des **plantations d'hévéas**. Les plaignants estiment que les compensations de **200 dollars** par hectare versées par Bolloré sont dérisoires face à la destruction de leurs terres, de leur économie, et de leur cadre de vie. Ils exigent une **restitution des terres** et une compensation financière d'au moins 30 000 à 50 000 euros par personne pour les dommages subis.



LES ENJEUX DU PROCÈS

Les Bunong accusent Bolloré et sa filiale, la Socfin, de spoliation des terres et d'exploitation destructrice pour l'environnement. Des documents suggèrent que la plantation d'hévéas incriminée a été directement gérée depuis la tour Bolloré à Puteaux, par une société appelée Terres rouges consultants, impliquant plusieurs cadres du groupe Bolloré. La justice française est saisie pour demander la production de ces documents afin d'établir la chaîne de responsabilité.

UNE AUDIENCE PROCÉDURALE

Février 2019 : Une audience devait initialement avoir lieu en février 2019, mais neuf plaignants Bunong et plusieurs représentants **n'ont pas pu obtenir de visas** pour se rendre en France. Ce n'est qu'après l'intervention de leur avocat auprès de l'ambassade française que les visas sont finalement délivrés.

"Le tribunal a reconnu que le fait que l'administration française puisse priver une des parties d'assister à son procès était une menace vis-à-vis des libertés fondamentales."

– Fiodor Rilov, Avocat des plaignants

Octobre 2019 : L'audience a finalement lieu en présence des représentants des plaignants. L'audience est cependant principalement procédurale, portant sur la validité des documents des plaignants, qui doivent faire face à des exigences bureaucratiques comme la justification de leurs identités et titres de propriété, souvent inadéquats selon les standards occidentaux.

Juillet 2021 : Coup dur pour les plaignants cambodgiens

En juillet 2021, le tribunal de Nanterre juge qu'aucun des demandeurs ne justifie d'un droit réel pour exploiter les terres litigieuses. Cette décision est un coup dur pour les plaignants, mais la lutte continue, et d'autres actions judiciaires sont en cours.



"Ce procès montre que même les procédures judiciaires les plus simples peuvent devenir des champs de bataille pour les droits fondamentaux. Chaque soutien compte pour rappeler aux puissants qu'ils ne sont pas au-dessus des lois."

"Avant, nos cultures suffisaient à couvrir nos besoins. Maintenant, nous devons travailler pour acheter la nourriture que nous produisions auparavant."

– Temoignage de Krey Quin, membre de la communauté Bunong

CAMEROUN ET LA LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE

"C'est la première victoire concrète de plaignants depuis la loi sur le devoir de vigilance des multinationales."

— Me Fiodor Rilov

Septembre 2019 : Le groupe Bolloré est également poursuivi en France pour des faits similaires au Cameroun. **Des centaines de paysans accusent la Socapalm**, une filiale de la Socfin, de les avoir délogés de leurs terres, de leur avoir interdit l'accès aux forêts, et d'avoir pollué les eaux environnantes, ce qui a entraîné une réduction de la faune locale et **détruit leurs moyens de subsistance**. Les pratiques agricoles intensives de la Socapalm ont ainsi rendu les terres infertiles et provoqué des dommages irréparables à l'environnement.

La justice française condamne la Socfin à verser 140 000 euros de compensation à 150 paysans camerounais. Cette décision est rendue possible grâce à la **loi sur le devoir de vigilance des multinationales**, adoptée en France en 2017. Cette loi oblige les entreprises à prévenir les risques sociaux et environnementaux liés à leurs activités, qu'elles soient menées en France ou à l'international, marquant ainsi **un tournant** dans la responsabilisation des grandes entreprises.

Dans Pilleurs de Terre, nous explorons cette loi et les propositions de lois similaires en cours d'élaboration dans d'autres pays afin de révéler l'importance de réformes législatives pour prévenir les abus et protéger les droits des personnes affectés par les pratiques des grandes entreprises.



"Cette première victoire pour les paysans camerounais démontre que la mobilisation peut mener à des changements concrets. Ensemble, nous pouvons amplifier cette lutte."

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le procès des Bunong en France et les actions engagées au Cameroun sont des premiers pas importants pour la justice internationale face aux abus des grandes entreprises. Avec votre soutien nous pouvons faire de cette lutte une affaire publique et participer à faire pression pour que les droits des peuples autochtones soient respectés en exposant les multinationales qui continuent d'agir en toute impunité.



Vous pouvez également en apprendre plus et soutenir directement notre projet en visitant notre campagne de financement participatif :

<https://fr.ulule.com/pilleurs-de-terre/supporters/>

Nous serions honorés de collaborer avec vous pour amplifier ce message : une projection avec votre réseau, une tribune partagée ou une interview de l'équipe du film sont autant de possibilités pour sensibiliser le plus grand nombre.

FANNY PALOMA ESCOBAR, RÉALISATRICE
+34651086272
PALOMABLU.CORP@GMAIL.COM